

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 13 juin 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine, BRIANCEAU Aline, MARECHAL Laëtitia,

ABSENTS EXCUSES : M. PREAUD Freddy donne pouvoir à M. COQUELIN André
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme JARRY Alice donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. THURNE Dominique

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme MARECHAL Laëtitia est élue secrétaire de la séance.

OBJET : Contrat de fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire municipale

Monsieur le Maire rappelle que le contrat actuel de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire municipale arrive à échéance le 31 août 2024.

Pour information, une seule entreprise a proposé une offre. Au vu des critères (prix de la prestation sur 30 points, qualité de l'offre sur 60 points et la politique environnementale sur 10 points) il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Restoria, sélection 3 étoiles (30 % de produits biologiques), en liaison froide, avec une cuisine centrale située à Bournezeau, dont les ingrédients sont issus d'une alimentation engagée, pour une durée d'un an.

**Vu le rapport,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Considérant la cuisine engagée (cuisine centrale, provenance des produits),**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise Restoria pour un an, à compter du 01 septembre 2024, pour le prix de 3,372 € HT (maternelles) et 3,550 € HT (élémentaires) sélection 3 étoiles (30 % de produits issus de l'agriculture biologique).
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 18/06/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

